

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

Date de la convocation
25/03/22

Date d'affichage
04/04/22

Séance ordinaire du Jeudi 31 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux
et le Jeudi trente et un mars à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, MB. LARDAT,
S. BOUBEKEUR Adjoint ; J. BALES, S. YKEN, A. LAYRE-CASSOU,
D. LARDAT, G. BARRERE-BURG, E. BOLLE, P. FLURIN, M. AUBRY
L. ORTEGA

Secrétaire de séance :

Mr S. BOUBEKEUR

Délibération n° 12 - Taxe de Séjour : Changement d'usage des locaux d'habitation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 631-7 à L. 631-10,

Considérant la faculté offerte aux communes de subordonner le changement d'usage de locaux destinés à l'habitation à une autorisation administrative préalable au titre de l'article L631-9 du code de la construction et de l'habitation.

Considérant la multiplication des locations saisonnières de logements – y compris de résidences principales – pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile,

Considérant l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle dans la commune,

Considérant qu'au regard de la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logements, la commune se doit de fixer les conditions encadrant l'autorisation de ces changements d'usage,

Monsieur le maire, propose à l'assemblée :

- D'instituer une procédure d'autorisation préalable au changement d'usage de locaux destinés à l'habitation, en vue de les louer de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, sur la commune de Cauterets

.../...

- De solliciter Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées pour autoriser Monsieur le Maire de Cauterets à mettre en place le régime d'autorisation temporaire.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
Valide les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

JP. FLORENCE

